

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 25 janvier 2018

Présents : Mr FEVRIER, Maire. Mme FIALON, adjointe au Maire. Mme MALGOUZOU, Directrice de l'école. Mme FEYT, Mme MONTIL, Mr MOURADOFF, Mme NOYGUES, Mme PARAMELLE, Mr PEAN, Mme PHIALIP, Mme PIGOT, Mme TOIRE, Mme VENZAC enseignants. Mme SOLIER, remplaçante rattachée à l'école. Mr DELMAS, Délégué Départemental de l'Education Nationale suppléant. Mme ANSELME, directrice ALSH et TAP association Familles Rurales. M. BASSET Philippe, Mr BLANCHER Sébastien, Mme BONNISSEAU Cécilia, Mme CALMEJANE Aurélie, Mme CALMEJANE Céline, Mme FALIES Laetitia, Mme TEULADE Christelle représentants des parents d'élèves.

Excusés : Mme VIVENOT, Inspectrice de l'Education Nationale, Mme YBORRA, Déléguée Départementale de l'Education Nationale

Mme ARMANDIE Blandine, Mme LUPIANEZ Claire, représentantes des parents d'élèves.

Deux secrétaires de séance sont désignées : Mme BONNISSEAU et Mme NOYGUES.

I. Rythmes scolaires

Rappel des textes officiels :

la journée d'enseignement compte 5 heures 30 maximum et la demi-journée, un maximum de 3 heures 30.

« Le mercredi, serait-il possible d'organiser la garderie jusqu'à 12h30, quitte à ce que cette heure supplémentaire soit payante ? De nombreux parents travaillent jusqu'à midi et ont des difficultés pour récupérer leurs enfants. »

Monsieur Le Maire rappelle qu'une proposition de garderie payante, de 12h00 à 12h30, assurée par l'ADMR avait déjà été faite. Aucune suite n'avait été donnée à ce moment-là du fait du faible nombre de familles intéressées.

Ce même système, auprès de l'ADMR ou autre association, peut être à nouveau envisagé. Il ne peut être assuré par le personnel communal du fait d'un problème au niveau des horaires non extensibles. Néanmoins une salle de l'école sera mise à disposition par la Mairie. Monsieur Le Maire préconise un recensement auprès des parents d'élèves via un mot dans les cahiers de liaison (qui circulera avant les vacances de février) afin de mettre en place ou non cette garderie payante de 12h00 à 12h30. Les parents devront s'engager pour la durée de la période (de vacances à vacances) en s'inscrivant à l'avance. Le prix de cette garderie sera fixé en fonction du nombre d'enfants concernés.

« Les TAP vont-ils pouvoir perdurer ? Et sous quelle forme ? Est-ce que ce sera payant ? »

Mr Le Maire précise que si les mêmes horaires sont conservés (5 matinées de classe par semaine), l'aide de l'Etat est poursuivie sur l'année 2018-2019.

Suite à l'ordre du jour du conseil d'école, les représentants de parents ont décidé de faire passer une enquête auprès des parents d'élèves pour recueillir leur avis sur la semaine de 4 jours ou 4.5 jours.

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

- Sur 150 élèves, 88 personnes ont répondu
- Environ 70% des personnes ont répondu à l'enquête.
- 75 % des parents d'élèves sont favorables à la semaine des 4.5 jours.
- 25% des parents d'élèves sont favorables à la semaine des 4 jours

Cette enquête permet de ne pas hésiter quant à la poursuite de la semaine à 4.5 jours.

« Quels vont être les horaires de l'école ? Libérer une demi-journée ? Allonger la matinée et raccourcir l'après-midi ? »

Suite à un groupe de travail (en amont du conseil d'école) associant représentants de parents d'élèves et enseignants présents, deux possibilités d'aménagement de la semaine avaient été proposées :

1^{ère} solution : TAP sur une demi-journée (foncé : temps scolaire, clair : TAP)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30					
12h00					
14h00					
16h10					
17h00					

PS : Après discussion, la demi-journée TAP semblait plus justifiée le lundi après-midi à la place du jeudi car plus éloignée du mercredi après-midi.

2^{ème} solution (comme actuellement) : TAP sur 2x1h30

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30					
11h30					
13h30					
15h30					
16h00					
17h00					

Mme Malgouzou précise que dans le cadre du RET (Réseau d'Écoles du Territoire) avec l'école de Omps, cette dernière a voté en conseil d'école deux fois 1h30 de TAP les lundi et vendredi.

Un débat est ouvert. Si la solution 1 est adoptée, Mr Le Maire précise que le lundi après-midi deviendrait de l'ALAE (Accueil de Loisirs Accompagné à l'École) payant. Madame Anselme précise qu'à priori l'année 2019 réserverait une harmonisation au niveau national du rythme scolaire. Un représentant de parent soulève le problème du ramassage à réorganiser le mercredi midi dans le cadre de la solution 1. Après renseignement pris auprès de la Communauté des Communes, il y a possibilité d'inverser la rotation collège/école (bus à 12h10 au lieu de 11h50). De même, un représentant de parent remarque que si la demi-journée se termine à midi, cette matinée semble longue pour les enfants (notamment pour ceux arrivant tôt à la garderie et mangeant au second service à la cantine).

Remarque d'un parent d'élève non représentant : « Concernant les rythmes scolaires pour la rentrée prochaine, nous sommes favorables au maintien de la semaine à 4 jours et demi, sachant que le matin est le moment le plus propice aux apprentissages des enfants. Par contre la poursuite des TAP en l'état actuel ne nous semble pas une bonne solution. ... et ... passent déjà beaucoup de temps en accueil de loisirs et les TAP ne leur apportent rien de plus. Une pause méridienne plus longue serait peut-être plus profitable aux enfants sachant que leurs performances diminuent après le repas de midi. »

Il a été constaté dans certaines écoles ayant une pause méridienne plus longue, que les enfants sont beaucoup plus énervés lorsqu'ils rentrent en classe.

Après vote, il est décidé à la majorité de rester sur le même fonctionnement, soit une semaine scolaire à 4.5 jours avec 2 fois 1h30 de TAP.

II. Questions diverses

« Organisation de la garderie :

- *Serait-il possible de proposer des activités aux enfants ne souhaitant pas regarder la télévision ? D'adapter le contenu des programmes visionnés aux plus jeunes ? Pourquoi les enfants regardent-ils autant la télévision, est-ce lié au manque de place sous le préau des primaires (serait-il possible d'agrandir la surface couverte) ? Est-ce que la télévision devient systématique ? »*

« Nous pensons que la télévision n'a pas sa place à l'école primaire, ni pour les récréations pluvieuses, ni pendant la garderie du soir. Nous ne possédons pas de téléviseur chez nous et nous avons une règle : pas d'écran du lundi au vendredi soir. Nous regardons quelques films le week-end en famille et nos enfants n'ont pas accès aux ordinateurs ni aux tablettes. Nous ne souhaitons pas que l'école s'adapte à notre mode de vie mais les enfants modernes souffrent d'un temps trop long passé devant les écrans et l'école ne devrait pas les y encourager.

Ils souffrent également d'un manque d'activité physique : les récréations devraient leur permettre de s'aérer et de se dépenser. Un endroit abrité dans la cour nous paraît indispensable pour les jours de mauvais temps. »

Mme Fialon précise que lors d'un conseil des jeunes, les enfants déploreraient le fait de regarder la télévision systématiquement sur le temps de midi lorsque le temps ne permettait pas d'aller dehors.

Mme Malgouzou précise que sur le temps scolaire, il n'y a pas de visionnage de dessins animés ou autres lors des récréations. Les seuls visionnages effectués sont à visée pédagogique. Mme Anselme précise qu'il en est de même pour les TAP.

Sur la pause méridienne, par temps de pluie, il est effectivement constaté que les enfants regardent la télévision par manque d'endroit abrité suffisamment grand pour accueillir le nombre important d'enfants à ce moment-là. Un parent précise qu'à l'ancienne école, le préau suffisamment grand permettait d'abriter tous les enfants. Mr Le Maire précise qu'une étude pour couvrir la partie ajourée du préau est en cours auprès de l'architecte avec un matériau permettant de laisser passer la lumière.

Suite à cette remarque, une proposition de faire deux pôles de garderie sur la pause méridienne est faite :

- Soit activités à l'intérieur (dans la salle de garderie) et activités à l'extérieur si le temps le permet.
- Soit salle multi-activités (salle de sport) et salle de garderie (ou BCD), par temps de pluie.

Suite aux recommandations de la PMI face au temps passé devant les écrans (il faut 1 heure à un enfant pour effacer de sa mémoire les images visionnées et donc cela entraîne un problème de concentration), les représentants de parents proposent que la télévision soit tolérée le soir, en prenant garde que le programme soit bien adapté à l'ensemble des enfants présents (documentaires...) et surtout que ça ne soit pas systématique. Mme Fialon ajoute que des jeux de rôles (cuisine, voitures...), des jeux de société, des livres et du matériel de dessin sont à disposition à la garderie. De ce fait, il est demandé aux enfants de ne plus apporter de DVD de chez eux.

« Serait-il possible de trouver une solution pour qu'un enfant n'aille pas seul aux toilettes (garderie) ? »

Il est proposé qu'un élève plus âgé « responsable » à tour de rôle accompagne un petit aux toilettes sous la surveillance visuelle d'un adulte dans la mesure du possible.

« Une aide aux devoirs pourrait-elle être envisagée ? »

Un projet d'aide aux devoirs proposé en début d'année n'a pu aboutir. Mme Anselme revient sur la proposition faite lors du dernier COPIL TAP et propose de mettre en place une étude surveillée pour les CM1 et CM2 lors de la prochaine période (des vacances de février à avril) dans le cadre des TAP en faisant deux groupes d'environ 14 enfants chacun. En effet, l'aide aux devoirs vise plutôt un accompagnement individualisé nécessitant un personnel formé. Alors qu'il n'est pas nécessaire que le responsable d'une étude surveillée ait une formation spécifique pour encadrer le groupe.

Mme MALGOUZOU remercie tous les participants et clôture la séance à 20h20.

Mme MALGOUZOU



Mme NOYGUES



Mme BONNISSEAU



